



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 13 janvier 2021

Réforme de l'organisation territoriale de l'État : une nouvelle structure en charge des missions de cohésion sociale depuis le 1er janvier 2021

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a pour objectif de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, de réorganiser les services déconcentrés, de gagner en efficacité et donner plus de pouvoir de gestion aux responsables déconcentrés.

Au 1er janvier 2021, la DJSCS se transforme et devient la Direction la cohésion sociale (DCS) Mayotte, qui assure les missions de cohésion sociale.

Les politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement sont assurées par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Mayotte.

La DCS, sous l'autorité du préfet de Mayotte, a pour missions :

- la prévention et la lutte contre les exclusions;
- la protection des populations vulnérables;
- l'accès à l'hébergement des personnes vulnérables;
- l'inclusion sociale des personnes handicapées;
- le volet social de la politique de la ville;
- la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales.

À compter du 1er avril, la DCS fusionne avec la DIECCTE au sein de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) Mayotte.

L'adresse du siège de la DCS :

Centre d'affaire Maharadjah – Bât. A et C – Kaweni

BP 104 – 97600 MAMOUDZOU

Téléphone : 02.69.61.60.50

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus de détails sur cette réorganisation :

- Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 :
<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09>
- Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>
- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995>

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976